

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance)

Prérequis : Aucun

Durée : 11h13

🏠 FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

👤 MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes / Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

🗨️ CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

🕒 HORAIRES

Libres en E-learning

Module 1 : La réglementation LCB-FT

Chapitre 1 : Définition et cadre juridique

- Définitions et typologies des opérations de blanchiment et de financement du terrorisme 9'11
- Cadre juridique et réglementaire 9'17
- Les organismes assujettis à la réglementation LCB-FT 6'18
- Les autorités et instances impliquées en matière de LCB-FT 9'08

Chapitre 2 : Connaître les obligations pesant sur les organismes

- Les obligations organisationnelles en matière de LCB-FT 9'40
- Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT 10'33
- Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT : la vigilance allégée 5'03
- Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT : la vigilance renforcée 6'28
- Les obligations en matière de gel des avoirs 4'22
- Les obligations déclaratives en matière de LCB-FT 9'37

Chapitre 3 : Organiser la lutte contre le blanchiment au sein et en dehors des groupes

- Les entités concernées par l'échange d'informations dans le cadre du dispositif LCB-FT 9'31
- Le périmètre des informations susceptibles d'être échangées dans le cadre du dispositif LCB-FT 4'45
- L'organisation et la sécurisation de l'échange d'informations en matière de LCB-FT 10'29

Chapitre 4 : Recourir à des tiers pour la mise en œuvre des obligations de vigilance

- Le recours à la tierce introduction pour la mise en œuvre des obligations de vigilance – Partie 1 8'53
- Le recours à la tierce introduction pour la mise en œuvre des obligations de vigilance – Partie 2 9'41
- Le recours à l'externalisation pour la mise en œuvre des obligations de vigilance 4'07

Chapitre 5 : Connaître les modalités de contrôle et les sanctions encourues

- Les sanctions pénales et civiles en matière de LCB-FT 9'50
- Le contrôle et les sanctions disciplinaires en matière de LCB-FT 8'08
- Quiz 10'00

TOTAL : **2'35'09**

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance

Prérequis : Aucun

Durée : 11h13

🏠 FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

🧠 MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes / Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

🗨️ CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

🕒 HORAIRES

Libres en E-learning

Module 2: Rachat de crédits

Chapitre 1: Le regroupement de dettes (crédit immobilier et consommation)

○ Introduction	1'51
○ Pourquoi regrouper ses dettes?	2'50
○ Qui est concerné par le regroupement de dettes ?	1'48
○ Le rachat de crédit pour les personnes en Surendettement	1'56
○ Étude de la capacité de remboursement du demandeur	3'58
○ Le calcul du reste à vivre	1'23
○ Les frais du regroupement de dettes (IRA)	4'39
○ Les frais du regroupement de dettes (les frais de garantie)	6'16
○ Exemples de regroupement de dettes – Partie 1	10'53
○ Exemples de regroupement de dettes – Partie 2	8'44
○ Exemples de regroupement de dettes – Partie 3	19'53

Chapitre 2: Le rachat de crédit immobilier

○ Le rachat de crédit immobilier	10'36
○ Exemples de rachat de crédit immobilier en conservant la même durée	5'42
○ Exemples de rachat de crédit immobilier en rallongeant la durée	5'49
○ Exemples de rachat de crédit immobilier en rallongeant la durée, mais avec un taux élevé	6'27
○ Exemples de rachat de crédit immobilier en conservant les mêmes mensualités	6'44
○ Exemples de rachat de crédit immobilier non viables en conservant les mêmes mensualités	7'32
○ Exemples de rachat de crédit immobilier en injectant une épargne	6'50
○ L'importance du ratio hypothécaire	1'39
○ Exemple de regroupement de crédits où le ratio hypothécaire est insuffisant	4'59
○ Exemples de regroupement de crédits où le ratio hypothécaire est suffisant	7'14
○ Exemples de rachat de crédits immobilier où le ratio hypothécaire est suffisant	4'39
○ Exemples de rachat de crédits immobilier où le ratio hypothécaire est insuffisant	4'33

Chapitre 3: Le rachat de crédits à la consommation

○ Le rachat de crédits à la consommation	9'49
○ Exemples de rachat de crédits à la consommation en aménageant la durée	8'30
○ Exemples de rachat de crédits à la consommation pour ajouter un crédit	8'25
○ Exemples de rachat de crédits à la consommation pour bénéficier d'un meilleur taux	5'23
○ Exemples de rachat de crédits à la consommation pour abaisser le coût à venir	4'55

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance)

Prérequis : Aucun

Durée : 11h13

🏠 FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

👤 MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

💬 CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

🕒 HORAIRES

Libres en E-learning

Chapitre 4: La vente à réméré

- La vente à réméré 12'58
- Exemple de vente à réméré pour régler un problème de trésorerie 7'18
- Exemple de vente à réméré pour se sortir du surendettement 7'37
- Exemple de comparaison entre une restructuration de crédits et une vente à réméré 9'06

Chapitre 5: À qui faut-il s'adresser pour un rachat de crédits ?

- Les courtiers en rachat de crédits 5'57
- Comment le courtier en rachat de crédits trouve-t-il ses clients ? 3'35
- Les banques et sociétés de crédit 1'57
- Créditlift Courtage 5'31
- Sygma by BNP Paribas Personal Finance 3'38
- My Money Bank, La Banque Postale Consumer Finance et autres organismes 5'19

Chapitre 6: Le cadre légal du rachat de crédits

- Le cadre légal du rachat de crédits : cas de la réglementation des crédits immobiliers 7'37
- Le cadre légal du rachat de crédits : cas de la réglementation des crédits à la consommation 3'47
- Conclusion 0'55
- Quiz 30'00

TOTAL :

4'39'10

Module 3 : regroupement de crédits

Sous-module 1 : L'environnement du regroupement de crédits

- Les lois régissant le regroupement de crédits - loi Murcef et loi Scrivener 9'28
- Les lois régissant le regroupement de crédits et le surendettement 9'37
- Le droit du regroupement de crédits – Partie 1 8'55
- Le droit du regroupement de crédits – Partie 2 6'28
- Les opérateurs traditionnels 8'01
- Les opérateurs historiques – Partie 1 6'24
- Les opérateurs historiques – Partie 2 8'55
- Les services sociaux 4'17
- L'histoire du regroupement de crédits en France 7'06

Sous-module 2 : Le crédit à la consommation

- Rappel de terminologie financière - Partie 1 11'15
- Rappel de terminologie financière - Partie 2 8'46
- Les différentes modalités de garantie des crédits 3'52

DCI - 3

Parcours rachat de crédits (11'13'48)

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance)

Prérequis : Aucun

Durée : 11h13

🏛️ FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

👤 MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes / Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

💬 CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

🕒 HORAIRES

Libres en E-learning

○ Les garanties - Partie 1	7'36
○ Les garanties - Partie 2	9'40
○ Les assurances	6'12
○ Les coûts associés	7'17
○ Les droits de l'emprunteur - Partie 1	7'16
○ Les droits de l'emprunteur - Partie 2	5'41
○ Les devoirs de l'emprunteur	2'41
○ Les implications d'un crédit pour le conjoint non co-emprunteur	6'59
○ Immobilier Neuf : Questions et Réponses avec Audrey Boucabeille	1'32'51

TOTAL :

3'59'29

TOTAL : 11'13'48



Mis à jour : Mai 2025

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance

Prérequis : Aucun

Durée : 11h13

🏠 FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

👤 MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

📞 CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

🕒 HORAIRES

Libres en E-learning

L'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique est assuré avec un formateur qui forme l'apprenant dans un parcours individuel, précisément adapté au besoin de l'apprenant dans le but d'obtenir la certification visée. En dehors des heures de formations prévues, l'organisme prévoit un accompagnement pour s'assurer de la satisfaction de l'apprenant, de la conformité administrative de son dossier ainsi qu'un temps particulier pour la préparation à la certification.

L'accompagnement technique

En début de parcours, un accès e-learning est envoyé à l'apprenant. Son utilisation est facultative mais permet à l'apprenant d'asseoir ses compétences théoriques. Les heures de connexion ne sont jamais décomptées des heures de formation prévues. L'apprenant a un accès à une plateforme développée en interne par Compétences First pour gérer les documents pédagogiques (Attestations , émargement, etc..).